

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/09/2014

Réception par le Prefet : 16/09/2014

Publication : 19/09/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-8-12-1

Séance du vendredi 12 septembre 2014

### DEMANDE DE SUBVENTION DU SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-12-3 du 13 mars 2014, relative au vote du Budget Primitif 2014 – Interventions diverses au titre de la Commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 3 000 € au « Syndicat National d'Apiculture » pour l'organisation du 20<sup>ème</sup> congrès de l'Apiculture Française au parc des expositions de COLMAR ;
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme J718 – chapitre 65 – fonction 021 -nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions